

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur les demandes de démolition du bâtiment principal ci-après décrites lors de sa séance extraordinaire du 11 février 2025 à 19h30 au 120, rue Bellevue, à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition du bâtiment principal – 841, rue Spiller**

Cette demande consiste à démolir en totalité l'unité d'habitation unifamiliale située au 841, rue Spiller dans la zone H-39, à Otterburn Park.

- **Démolition du bâtiment principal – 381, chemin Ozias-Leduc**

Cette demande consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 381, chemin Ozias-Leduc dans la zone HC-91, à Otterburn Park.

Toute personne qui désire s'opposer à l'octroi du permis de démolition demandé doit faire connaître par écrit son **opposition motivée** à l'attention de Alexandra Quenneville, greffière, par courriel au greffier@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

De plus, toute personne peut, dans les 30 jours suivant la décision qui sera prise par le Comité, faire une demande de révision de cette décision au Conseil municipal. Si aucune demande n'est reçue, alors le permis de démolition sera émis dans le 31^e jour suivant la décision du comité d'étude des demandes de démolition.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 31 JANVIER 2024
Alexandra Quenneville
Greffière